



## « Infos mesures COVID-19 »

Celles-ci permettent une reprise des entraînements dès le 15 juin 2020 et sont valables jusqu'à nouvel avis. Elles sont conformes aux directives de la salle de gym communale, de la FSG et de Swiss-volley.

### 1. Principe

Les personnes présentant des symptômes (rhume, toux, fièvre, etc...) compatibles avec une contamination par la COVID-19 ne sont pas admises dans nos entraînements.

Un sens de circulation dans le complexe est instauré pour respecter les directives de l'OFSP. Les vestiaires servent de salles d'attente.

### 2. Rendez-vous

Les participants attendent l'entraîneur devant la porte vitrée du complexe communal (au niveau de la salle de gym). Ils viennent maximum 10 minutes avant l'heure du début de la leçon et ne sont pas en retard.

L'accès au complexe communal est autorisé aux personnes qui vont suivre ou donner l'entraînement. Les parents attendent leurs enfants dehors et respectent les directives de l'OFSP.

Les participants ont accès aux vestiaires et aux douches.

### 3. Début de l'entraînement

Seules les personnes présentant une température inférieure ou égale à 37.5° seront admises à l'entraînement. Dans la mesure du possible, l'entraîneur prend la température de tous les participants à leur entrée dans le complexe. (thermomètre sans contact fourni)

Les participants entrent dans le complexe communal sur ordre du moniteur uniquement. Sur le tapis, ils enlèvent leurs chaussures qu'ils poseront dans l'étagère vers les vestiaires.

L'entraîneur s'assure que tous les participants se lavent les mains avec du savon aux WC (proches de la salle de gym) avant d'accéder aux vestiaires. L'entraîneur en fait de même.

Les participants attendent tous dans leur vestiaire en respectant les règles de l'OFSP. La FSG Savagnier décline toute responsabilité avant la sortie des vestiaires = début de la leçon.

Du désinfectant pour les mains est fourni à chaque groupe par la FSG Savagnier.

L'entraîneur va chercher les participants au vestiaire, une fois le groupe précédent dans l'autre vestiaire.

L'appel est fait à chaque début de séance et l'entraîneur tient avec rigueur la liste de présence. Il prend note sur la feuille de présence des éventuels nouveaux gymnastes et note leurs coordonnées avec précision (nom, prénom, adresse, date de naissance et numéro de téléphone).

#### **4. Pendant la leçon**

Les entraîneurs préparent des séances respectant les mesures sanitaires de l'OFSP.

La distance de 2m doit être respectée chaque fois qu'il est possible de le faire. Par exemple pendant l'appel, les explications ou chaque fois qu'il est possible de le faire pendant l'entraînement. C'est uniquement pendant l'entraînement proprement dit que les contacts corporels sont autorisés et quand ils sont inévitables.

#### **5. Fin de l'entraînement**

L'entraînement se termine de manière à ce que tout le groupe soit dans le vestiaire à l'heure du début d'entraînement du groupe suivant.

L'entraîneur autorise les participants à sortir du vestiaire, une fois le groupe suivant dans la salle de gym.

L'entraîneur s'assure que tous les participants se lavent les mains avec du savon aux WC (proches des escaliers) et en fait de même.

Le groupe monte l'escalier et sort par la cour du collège. Personne ne reste dans l'enceinte du complexe plus que le temps nécessaire pour se changer et se laver les mains.

Les entraîneurs se coordonnent pour les entrées et sorties de vestiaires de sorte que les groupes ne se croisent pas dans les couloirs.

L'entraîneur transmet immédiatement sa liste de présence au responsable COVID de la société. Ces données seront conservées 14 jours afin de pouvoir les fournir sur demande aux autorités sanitaires.

#### **6. Dispositions particulières**

L'entraîneur doit être en possession des présentes directives et de sa liste de présence à chaque leçon. La commune peut effectuer des contrôles.

Le partage de boissons et de nourriture, les apéros ou repas dans le cadre de la société ne sont actuellement pas autorisés.

Notre société n'a pas accès à la salle de gym avant 16h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et avant 13h30 le mercredi.

Le responsable COVID de notre société est Olivier Cséfalvay. En cas de questions, de soucis ou de difficultés de mise en œuvre des mesures ci-dessus, veuillez le contacter directement au 079 755 31 79 ou [olivier.csefalvay@ne.ch](mailto:olivier.csefalvay@ne.ch)

Savagnier, le 11 juin 2020

Le responsable COVID de la FSG Savagnier

Le vice-président de la FSG Savagnier